

Département de la Gironde  
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

-----  
**Séance du mardi 11 juin 2019**

*L'an deux mille dix neuf, le onze juin à 19 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.*

*Présents :*

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -  
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN -  
François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie  
DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX -  
Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François  
BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD -  
Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine  
PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT -  
Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU -  
Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Laure CURVALE -  
Anne-Marie TOURNEPICHE - Patrick GUILLEMOTEAU - Sonya MULLER -  
Sébastien SAINT-PASTEUR

*Absents ayant donné procuration :*

Patricia GAU procuration à Zeineb LOUNICI  
Jérémy LANDREAU procuration à Eric MARTIN  
Jean-Louis HAURIE procuration à Philippe DESPUJOLS  
Betty DESPAGNE procuration à Dany DEBAULIEU

*Secrétaire de séance : Naji YAHMDI*

**n°d'ordre : DEL2019\_170**

**Objet : Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes**

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

En application des dispositions de l'article L.211-8 du Code des Juridictions Financières, la Chambre Régionale des Comptes de Nouvelle Aquitaine a examiné la gestion de la Ville à compter de l'exercice 2010 sur les aspects suivants :

- la situation financière et les perspectives pluriannuelles ;
- la convention de mutualisation avec Bordeaux Métropole ;
- le système d'information ;
- la fiabilité des comptes ;
- la nature des engagements actuels de la commune dans le projet SAVE.

L'instruction a été réalisée d'octobre 2017 à février 2019. Le rapport d'observations définitives a été communiqué à la Ville par courrier du 10 mai 2019.

En application de l'article L.243-6 du Code des juridictions financières : « Le rapport d'observations définitives est communiqué par l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public à son assemblée délibérante, dès sa plus proche réunion. Il fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante ; il est joint à la convocation adressée à chacun des membres de l'assemblée et donne lieu à un débat. »

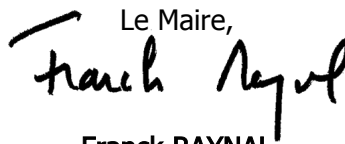
Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code des Juridictions Financières, notamment ses articles L.211-8 et L.243-6,

- prend acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes transmis à la Ville le 10 mai 2019.
- prend acte de la tenue du débat relatif au rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde  
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

-----  
**Séance du mardi 11 juin 2019**

*L'an deux mille dix neuf, le onze juin à 19 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.*

*Présents :*

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -  
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN -  
François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie  
DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX -  
Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François  
BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD -  
Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine  
PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT -  
Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU -  
Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Laure CURVALE -  
Anne-Marie TOURNEPICHE - Patrick GUILLEMOTEAU - Sonya MULLER -  
Sébastien SAINT-PASTEUR

*Absents ayant donné procuration :*

Patricia GAU procuration à Zeineb LOUNICI  
Jérémy LANDREAU procuration à Eric MARTIN  
Jean-Louis HAURIE procuration à Philippe DESPUJOLS  
Betty DESPAGNE procuration à Dany DEBAULIEU

*Secrétaire de séance : Naji YAHMDI*

**n°d'ordre : DEL2019\_171**

**Objet : Villa Clément V - Construction d'une maison des associations - avenant<sup>o</sup>1 au marché n°18025A**

Monsieur Eric MARTIN, Premier adjoint, présente le rapport suivant :

Lors des séances des 9 juillet et 24 septembre 2018, le Conseil Municipal a approuvé L'attribution des marchés de travaux pour la construction d'une maison des associations.

Lors des opérations de terrassement complet de la parcelle, il a été mis à jour des argiles gonflantes. Le bureau de contrôle a alors demandé de reculer les ouvrages de solutions compensatoires (réservoirs de stockages des eaux pluviales) à plus de 4 mètres des façades afin d'éliminer tout risque vis à vis des fondations du projet. Cette adaptation implique des terrassements complémentaires et la réalisation de réseaux humides supplémentaires.

Ces adaptations représentent une plus-value au marché de l'entreprise COLAS, titulaire du marché n°18025A (lot n°1 : VRD, terrasses), selon les conditions ci-après :

Envoyé en préfecture le 13/06/2019

Reçu en préfecture le 13/06/2019

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-213303183-20190611-DEL2019\_171-DE

Entreprise	Montant initial du marché TTC	Montant de l'avenant n°1 TTC	%	Nouveau montant du marché TTC
COLAS	75 184,08 €	10 808,16 €	14,38	85 992,24 €

Le Groupe Travail Marchés, réuni le 23 avril 2019, a émis un avis favorable sur ces adaptations.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis du groupe de travail marché du 23 avril 2019,

- d' approuver la passation de l'avenant n°1 au marché 18025A conclu avec la société COLAS,
- de dire que les crédits seront prélevés au chapitre 23 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.  
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
  
Franck RAYNAL

Département de la Gironde  
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

-----  
**Séance du mardi 11 juin 2019**

*L'an deux mille dix neuf, le onze juin à 19 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.*

*Présents :*

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -  
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN -  
François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie  
DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX -  
Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François  
BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD -  
Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine  
PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT -  
Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU -  
Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Laure CURVALE -  
Anne-Marie TOURNEPICHE - Patrick GUILLEMOTEAU - Sonya MULLER -  
Sébastien SAINT-PASTEUR

*Absents ayant donné procuration :*

Patricia GAU procuration à Zeineb LOUNICI  
Jérémy LANDREAU procuration à Eric MARTIN  
Jean-Louis HAURIE procuration à Philippe DESPUJOLS  
Betty DESPAGNE procuration à Dany DEBAULIEU

*Secrétaire de séance : Naji YAHMDI*

**n°d'ordre : DEL2019\_172**

**Objet : Restructuration et extension des écoles Jean Cordier - avenant n° 2 au marché n°18010B et avenant n°1 au marché n°180100**

Monsieur Eric MARTIN, Premier adjoint, présente le rapport suivant :

Lors des séances des 14 décembre 2015, 6 février et 9 octobre 2017, 26 mars, 22 mai et 9 juillet 2018 et du 12 février 2019 le conseil municipal a approuvé :

- le lancement de l'opération de restructuration et d'extension des écoles Jean Cordier,
- le lancement du concours de maîtrise d'œuvre,
- la composition du jury pour le choix du maître d'œuvre et le montant des indemnités des maîtres d'œuvre participant au jury,
- le montant des primes allouées aux trois candidats autorisés à concourir (phase esquisse),
- la sollicitation de subventions auxquelles la ville peut prétendre,
- l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre à BDM Architectes,
- Avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre (marché n°17002),
- l'attribution des marchés de travaux,

- l'avenant n°1 au marché n°18010L relatif à la fusion-absorption de la société SPIE Sud Ouest, titulaire du lot n°12 (Électricité), au profit de la société SPIE Industrie & Tertiaire.
- l'avenant n°1 au marché n°18010B relatif aux prestations supplémentaires

Le projet prévoit la mise en œuvre d'une rampe béton et d'un emmarchement dans la cour maternelle. Cette prestation a été oubliée dans le cahier des charges par l'équipe de maîtrise d'œuvre. Cet oubli s'inscrit dans le taux de tolérance de 2% du montant global des travaux du contrat de maîtrise d'œuvre.

L'ensemble de ces adaptations représente une plus-value au marché de l'entreprise SMS, titulaire du marché n°18010B (lot 2 : Désamiantage – Démolition- Gros Œuvre) selon les conditions ci-après :

Entreprise	Montant initial du marché TTC	Montant de l'avenant n°1 TTC	Montant de l'avenant n°2 TTC	%	Nouveau Montant du marché TTC
<b>SMS</b>	1 914 578,40 €	20 754,00 €	11 766,00 €	<b>1,70</b>	<b>1 947 098,40 €</b>

De plus, lors de la réalisation des travaux il s'avère qu'afin de pouvoir se raccorder convenablement au réseau d'assainissement eaux usées réalisé par le concessionnaire SABOM, il est nécessaire d'étendre le réseau d'assainissement en partie privative jusqu'au tabouret sous trottoir posé par le concessionnaire. Enfin, afin de préparer l'installation d'un sanitaire provisoire dans la cour des élémentaires, il est nécessaire de réaliser une tranchée supplémentaire afin d'équiper en eau, assainissement et électricité le futur bâtiment modulaire,

L'ensemble de ces adaptations représente une plus-value au marché de l'entreprise COLAS, titulaire du marché 180100 (lot 15 : VRD) selon les conditions ci-après :

Entreprise	Montant initial du marché TTC	Montant de l'avenant n°1 TTC	%	Nouveau montant du marché TTC
<b>COLAS</b>	458 771,52 €	16 068,24 €	<b>3,50</b>	<b>474 839,76 €</b>

Le Groupe de Travail Marchés réuni le 23 avril 2019 a émis un avis favorable à ces adaptations.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis du groupe de travail marché du 23 avril 2019,

- d'approuver la passation de l'avenant n°2 au marché 18010B conclu avec la société SMS,
- d'approuver la passation de l'avenant n°1 au marché 180100 conclu avec la société COLAS,
- de dire que les crédits seront prélevés au chapitre 23 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 13/06/2019

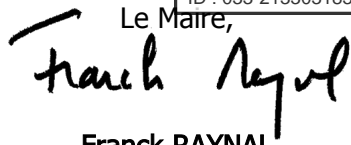
Reçu en préfecture le 13/06/2019

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-213303183-20190611-DEL2019\_172-DE

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde  
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

-----  
**Séance du mardi 11 juin 2019**

*L'an deux mille dix neuf, le onze juin à 19 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.*

*Présents :*

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -  
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN -  
François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie  
DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX -  
Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François  
BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD -  
Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine  
PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT -  
Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU -  
Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Laure CURVALE -  
Anne-Marie TOURNEPICHE - Patrick GUILLEMOTEAU - Sonya MULLER -  
Sébastien SAINT-PASTEUR

*Absents ayant donné procuration :*

Patricia GAU procuration à Zeineb LOUNICI  
Jérémy LANDREAU procuration à Eric MARTIN  
Jean-Louis HAURIE procuration à Philippe DESPUJOLS  
Betty DESPAGNE procuration à Dany DEBAULIEU

*Secrétaire de séance : Naji YAHMDI*

**n°d'ordre : DEL2019\_173**

**Objet : Restructuration et extension de la salle de spectacle Le Royal - Avenants n°1**

Monsieur Eric MARTIN, Premier adjoint, présente le rapport suivant :

Une consultation a été lancée le 9 avril 2018 dans le cadre d'une procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment l'article 38.

Le Groupe de Travail Marchés en date du 28 juin 2018 a procédé au jugement et au choix des titulaires.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 9 juillet 2018, le Conseil Municipal a décidé de l'attribution des différents lots relatifs à cette opération et a adopté une délibération autorisant Monsieur le Maire à signer les différents marchés soit 15 lots relatifs à cette opération.

Le lot 9 (peinture) déclaré sans suite au motif d'intérêt général a fait l'objet d'une nouvelle consultation publiée le 11 octobre 2018 en procédure adaptée ouverte conformément aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.



Le Groupe de travail Marchés en sa séance du 15 novembre 2018 a procédé au jugement et au choix du titulaire.

Lors de la réalisation des travaux de la salle de spectacle Le Royal, dont l'inauguration aura lieu à l'automne, des aménagements complémentaires concernant plusieurs lots sont apparus nécessaires.

Pour le lot 1 (Gros-oeuvre), il est nécessaire de réaliser des travaux complémentaires comportant la dépose d'une cuve découverte, de modification de traitement de façade mais il n'est pas nécessaire de refaire la fixation charpente en bois.

L'ensemble de ces adaptations représente une plus-value au marché de l'entreprise SORENOBAT titulaire du marché 18026A selon les conditions ci-après :

Entreprise	Montant Initial du marché TTC	Montant de l'avenant n°1 TTC	%	Nouveau Montant du marché TTC
<b>SORENOBAT</b>	334 738,67 €	17 696,45 €	5,29	352 435,12 €

Pour le lot 7 (Plâtrerie), il s'avère nécessaire de prévoir la pose d'une membrane pare-vapeur complémentaire pour éviter les risques de condensation dans l'espace vide entre la paroi existante et le doublage en plaques de plâtre isolés de la salle.

De plus, il est nécessaire de mettre en place un flocage projeté sur les poteaux métalliques pour assurer la stabilité au feu 1/2 heure ainsi que de réaliser un doublage sur ossature.

L'ensemble de ces adaptations représente une plus-value au marché de l'entreprise GMC titulaire du marché 18026G selon les conditions ci-après :

Entreprise	Montant Initial du marché TTC	Montant de l'avenant n°1 TTC	%	Nouveau Montant du marché TTC
<b>GBC</b>	119 880,00 €	11 262,06 €	9,39	131 142,06 €

Pour le lot 9 (Peintures), après démolition, il s'avère impossible d'appliquer la peinture extérieure prévue sur la façade existante. Cette prestation fait donc l'objet d'une moins-value au présent lot.

L'ensemble de ces adaptations représente une moins-value au marché de l'entreprise LTB Aquitaine titulaire du marché 18026I selon les conditions ci-après :

Entreprise	Montant Initial du marché TTC	Montant de l'avenant n°1 TTC	%	Nouveau Montant du marché TTC
<b>LTB</b>	28 320,00 €	-1 008,00 €	-3,56	27 312,00 €

Pour le lot 10 (Électricité), la Maîtrise d'Ouvrage a demandé les prestations complémentaires suivantes : boîtiers prises, son, vidéo, écrans publicitaires et sèche-mains.

L'ensemble de ces adaptations représente une plus-value au marché de l'entreprise PASTORINO titulaire du marché 18026J selon les conditions ci-après :

Entreprise	Montant Initial du marché TTC	Montant de l'avenant n°1 TTC	%	Nouveau Montant du marché TTC
<b>PASTORINO</b>	81 535,51 €	8 634,19 €	10,59	90 169,70 €

Pour le lot 11 (Chauffage, Ventilation, Plomberie, Sanitaire), il a été proposé la suppression de calorifuge des gaines dans la salle, la modification de modèles de diffuseurs et le changement finition pour le calorifuge en local technique.

L'ensemble de ces adaptations représente une moins-value au marché de l'entreprise GENICLIME SUD-OUEST titulaire du marché 18026k selon les conditions ci-après :

Entreprise	Montant Initial du marché TTC	Montant de l'avenant n°1 TTC	%	Nouveau Montant du marché TTC
<b>GENIECLIME</b>	182 400,00 €	-17 082,00 €	-9,37	165 318,00 €

Pour le lot 12 (Tribunes), la Maîtrise d'Ouvrage souhaite la mise en place de nez de marche lumineux sur la tribune.

L'ensemble de ces adaptations représente une plus-value au marché de l'entreprise HUGON titulaire du marché 18026L selon les conditions ci-après :

Entreprise	Montant Initial du marché TTC	Montant de l'avenant n°1 TTC	%	Nouveau Montant du marché TTC
<b>HUGON</b>	90 000,00 €	8 526,00 €	9,47	98 526,00 €

Pour le lot 13 (Tribunes), des travaux supplémentaires non prévus initialement consistants en la fourniture et pose de guide câbles sont nécessaires pour assurer un bon usage des équipements scéniques motorisés. L'écran motorisé proposé, en remplacement de l'écran polichinelle initialement prévu, répond aux besoins des utilisateurs pour un coût inférieur ce qui permet une moins-value sur ce poste.

L'ensemble de ces adaptations représente une moins-value au marché de l'entreprise AUDIOMASTER EVENON titulaire du marché 18026M selon les conditions ci-après :

Entreprise	Montant Initial du marché TTC	Montant de l'avenant n°1 TTC	%	Nouveau Montant du marché TTC
<b>AUDIOMASTER</b>	83 530,99 €	-10 227,22 €	-12,24	73 303,77 €

Le Groupe de Travail Marchés, réuni le 16 mai 2019, a émis un avis favorable sur ces adaptations.

Le Conseil Municipal décide :

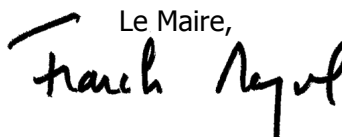
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis du Groupe Travail Marché du 26 mai 2019,

- d'approuver la passation de l'avenant n°1 au marché 18026A conclu avec la société SORENOBAT,
- d'approuver la passation de l'avenant n°1 au marché 18026G conclu avec la société GBC,
- d'approuver la passation de l'avenant n°1 au marché 18026I conclu avec la société LTB Aquitaine,
- d'approuver la passation de l'avenant n°1 au marché 18026J conclu avec la société PASTORINO,
- d'approuver la passation de l'avenant n°1 au marché 18026K conclu avec la société GENIECLIME Sud-Ouest,
- d'approuver la passation de l'avenant n°1 au marché 18026L conclu avec la société HUGON,
- d'approuver la passation de l'avenant n°1 au marché 18026M conclu avec la société AUDIOMASTER EVENON.

- de dire que les crédits seront prélevés au chapitre 23 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
  
Franck RAYNAL

Département de la Gironde  
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

-----  
**Séance du mardi 11 juin 2019**

*L'an deux mille dix neuf, le onze juin à 19 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.*

*Présents :*

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -  
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN -  
François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie  
DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX -  
Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François  
BOLZEC - Jean-Luc BOSCH - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD -  
Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine  
PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT -  
Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU -  
Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Laure CURVALE -  
Anne-Marie TOURNEPICHE - Patrick GUILLEMOTEAU - Sonya MULLER -  
Sébastien SAINT-PASTEUR

*Absents ayant donné procuration :*

Patricia GAU procuration à Zeineb LOUNICI  
Jérémy LANDREAU procuration à Eric MARTIN  
Jean-Louis HAURIE procuration à Philippe DESPUJOLS  
Betty DESPAGNE procuration à Dany DEBAULIEU

*Secrétaire de séance : Naji YAHMDI*

**n°d'ordre : DEL2019\_174**

**Objet : Marché dominical Bourrec - Instauration d'une redevance Animation pour les commerçants**

Monsieur Benoît RAUTUREAU, Conseiller municipal, présente le rapport suivant :

Le marché dominical Bourrec est un pôle d'attractivité et d'animation commerciale et économique de la commune avec ses 170 commerçants non sédentaires et une grande variété de produits présentés. Comme de nombreux marchés de l'agglomération, il subit une forte concurrence, de la grande distribution notamment.

De nouveaux modes de consommation et de nouvelles attentes de la clientèle viennent également modifier le paysage des marchés.

Afin de renforcer l'attractivité du marché dominical Bourrec, une réflexion a été engagée en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux en vue d'une démarche collaborative et participative axée sur l'animation du marché.

La réflexion menée a abouti à la mise en place d'une gouvernance innovante où la Ville de Pessac, les commerçants non sédentaires et leurs représentants professionnels en sont les acteurs.

A travers le paiement d'une redevance par les commerçants fréquentant le marché Bourrec, la création d'un nouveau financement dédié permettra d'assurer des animations sur site et des actions de communication valorisant notre marché.

Le budget collecté et géré par la Ville de Pessac sera mis à disposition des commerçants volontaires réunis au sein d'une commission « Animation - attractivité » sur présentation d'un programme d'actions devant la commission paritaire des marchés.

Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019, chaque commerçant (abonné ou passager) s'acquittera d'une redevance d'1 € par marché en sus du droit de place.

Ce dispositif a recueilli l'avis favorable des représentants des organisations professionnelles intéressées lors de la commission paritaire des marchés de plein air du 15 mai 2019.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable des représentants des organisations professionnelles intéressées lors de la commission paritaire des marchés de plein air du 15 mai 2019

- de fixer la redevance Animation à 1 € par marché, en sus du droit de place, pour les commerçants (abonnés ou passagers) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Laure CURVALE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
  
Franck RAYNAL

Département de la Gironde  
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

-----  
**Séance du mardi 11 juin 2019**

*L'an deux mille dix neuf, le onze juin à 19 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.*

*Présents :*

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -  
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN -  
François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie  
DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX -  
Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François  
BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD -  
Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine  
PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT -  
Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU -  
Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Laure CURVALE -  
Anne-Marie TOURNEPICHE - Patrick GUILLEMOTEAU - Sonya MULLER -  
Sébastien SAINT-PASTEUR

*Absents ayant donné procuration :*

Patricia GAU procuration à Zeineb LOUNICI  
Jérémy LANDREAU procuration à Eric MARTIN  
Jean-Louis HAURIE procuration à Philippe DESPUJOLS  
Betty DESPAGNE procuration à Dany DEBAULIEU

*Secrétaire de séance : Naji YAHMDI*

**n°d'ordre : DEL2019\_175**

**Objet : Protection sociale Complémentaire Prévoyance des agents de la Ville de Pessac**

Madame Pascale PAVONE, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le dispositif de protection sociale complémentaire de Pessac met en œuvre les possibilités d'aides du décret n°2011-1474.

L'aide de la collectivité existe sur les 2 domaines de la protection sociale complémentaire :

- Participation en santé pour les contrats labellisés
- Participation en prévoyance par le biais d'une convention de participation.

La convention de participation conclue avec la MNT depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 arrivera à son terme le 31 décembre 2019. Cette convention prévoyait un complément de rémunération pour les agents occupant un poste permanent à hauteur de 85 % du traitement net en cas d'incapacité de travail.

Après consultation des agents par une enquête concernant leurs attentes en matière de protection sociale complémentaire, le principe de cette aide à l'adhésion à un contrat de

prévoyance est particulièrement important et la prise en charge à 100 % de la cotisation par l'employeur est une condition sine qua non de leur adhésion pour 73 % des agents.

La collectivité souhaite continuer à participer à la complémentaire prévoyance pour le risque "incapacité de travail" par le biais d'une convention unique de participation à l'issue d'une mise en concurrence entre opérateurs selon une procédure spécifique qui ne relève pas des marchés publics. La durée de cette convention sera de 6 ans. La garantie demandée correspondra à la couverture actuelle du risque "incapacité de travail" à 85% du traitement net.

Le dossier de consultation est joint en annexe de la présente délibération. L'analyse des offres est faite selon les critères réglementaires suivants (article 18 du décret n°2011-1474) :

- Le rapport qualité des garanties/tarifs. Le choix de cette procédure est basé sur la recherche d'un taux de cotisation attractif et unique pour l'ensemble des agents.
- Le degré effectif de solidarité entre adhérents, intergénérationnelle, en fonction de la rémunération.
- La maîtrise financière du dispositif.
- Les moyens destinés à assurer une couverture effective des plus âgés et des plus exposés aux risques.
- Tout autre critère objectif respectant l'obligation de transparence et de non discrimination, adapté à la couverture de la population intéressée.

A l'issue de cette consultation, le contrat sera présenté en Comité technique paritaire et l'autorisation de sa signature fera l'objet d'une nouvelle délibération.

La participation de la collectivité envers les agents sera la suivante :

La prise en charge complète des cotisations prévoyance de l'ensemble des agents, comme cela est le cas jusqu'à présent, est maintenue.

L'adhésion individuelle des agents à cette convention reste libre puisque cette complémentaire en prévoyance n'est pas obligatoire.

Un budget prévisionnel de 145 000 € sera consacré à cette aide en 2020.

Le Comité technique paritaire réuni le 3 juin 2019 a rendu un avis favorable.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents

- de retenir la procédure de convention de participation pour la protection sociale complémentaire prévoyance "incapacité de travail" et de prévoir le versement d'une aide aux agents correspondant aux cotisations appelées.
- de dire que le montant afférent à cette aide sera imputé au chapitre 012 du budget de la Ville.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 13/06/2019

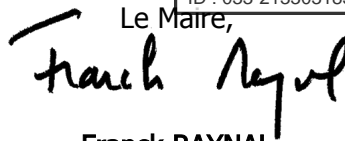
Reçu en préfecture le 13/06/2019

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-213303183-20190611-DEL2019\_175-DE

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde  
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

-----  
**Séance du mardi 11 juin 2019**

*L'an deux mille dix neuf, le onze juin à 19 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.*

*Présents :*

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -  
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN -  
François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie  
DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX -  
Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François  
BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD -  
Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine  
PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT -  
Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU -  
Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Laure CURVALE -  
Anne-Marie TOURNEPICHE - Patrick GUILLEMOTEAU - Sonya MULLER -  
Sébastien SAINT-PASTEUR

*Absents ayant donné procuration :*

Patricia GAU procuration à Zeineb LOUNICI  
Jérémy LANDREAU procuration à Eric MARTIN  
Jean-Louis HAURIE procuration à Philippe DESPUJOLS  
Betty DESPAGNE procuration à Dany DEBAULIEU

*Secrétaire de séance : Naji YAHMDI*

**n°d'ordre : DEL2019\_176**

**Objet : Université de Bordeaux - Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un terrain à Bacalan**

Monsieur Gilles CAPOT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Depuis 2008, la Commune de Pessac met à disposition de l'Université de Bordeaux, à titre gratuit, un terrain d'environ 5 700 m<sup>2</sup> détaché de la parcelle cadastrée HV 49 à Bacalan pour permettre l'étude du comportement des argiles et leurs effets sur les constructions.

Ce site, équipé d'une station expérimentale, héberge de nombreuses activités permettant aux enseignants chercheurs de l'Université de Bordeaux (laboratoire I2M) de développer des recherches innovantes et très ancrées dans une problématique forte au niveau local, national et international.

La convention arrivant à échéance, il y a lieu de la renouveler pour une durée de 12 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le Conseil Municipal décide :



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'approuver le renouvellement de la convention de mise à disposition du terrain d'environ 5 700 m<sup>2</sup> détaché de la parcelle HV 49 à Bacalan aux conditions mentionnées ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.  
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
  
Franck RAYNAL

Département de la Gironde  
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

-----  
**Séance du mardi 11 juin 2019**

*L'an deux mille dix neuf, le onze juin à 19 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.*

*Présents :*

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -  
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN -  
François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie  
DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX -  
Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François  
BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD -  
Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine  
PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT -  
Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU -  
Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Laure CURVALE -  
Anne-Marie TOURNEPICHE - Patrick GUILLEMOTEAU - Sonya MULLER -  
Sébastien SAINT-PASTEUR

*Absents ayant donné procuration :*

Patricia GAU procuration à Zeineb LOUNICI  
Jérémy LANDREAU procuration à Eric MARTIN  
Jean-Louis HAURIE procuration à Philippe DESPUJOLS  
Betty DESPAGNE procuration à Dany DEBAULIEU

*Secrétaire de séance : Naji YAHMDI*

**n°d'ordre : DEL2019\_177**

**Objet : Résidence Les Ailes Françaises – Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux avec le GEIQ Bordeaux Océan**

Madame Sylvie TRAUTMANN, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Dans le cadre du partenariat engagé depuis plusieurs années sur le quartier du Haut Livrac pour permettre la mise en œuvre d'actions d'accompagnement vers l'emploi, la Commune de Pessac, en accord avec le propriétaire Gironde Habitat, met à disposition de l'association GEIQ, les locaux à usage de bureaux situés résidence Les Ailes Françaises, au rez de chaussée du bâtiment Maridor, 30 boulevard du Haut Livrac, d'une superficie d'environ 102 m<sup>2</sup>.

La convention de mise à disposition étant arrivée à échéance, il y a lieu de la renouveler pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, ne pouvant excéder 4 ans à compter de sa date de signature.

Cette occupation est consentie à titre gratuit en ce qui concerne le loyer avec une participation aux charges de l'immeuble dans la limite de 180 € annuels.

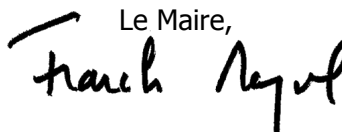
Le Conseil Municipal décide:

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'approuver le renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux situés Résidence Les Ailes Françaises, bâtiment Maridor, 30 boulevard du Haut Livrac avec le GEIQ Bordeaux Océan aux conditions mentionnées ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
  
Franck RAYNAL

Département de la Gironde  
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

-----  
**Séance du mardi 11 juin 2019**

*L'an deux mille dix neuf, le onze juin à 19 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.*

*Présents :*

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -  
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN -  
François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie  
DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX -  
Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François  
BOLZEC - Jean-Luc BOSCH - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD -  
Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine  
PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT -  
Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU -  
Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Laure CURVALE -  
Anne-Marie TOURNEPICHE - Patrick GUILLEMOTEAU - Sonya MULLER -  
Sébastien SAINT-PASTEUR

*Absents ayant donné procuration :*

Patricia GAU procuration à Zeineb LOUNICI  
Jérémy LANDREAU procuration à Eric MARTIN  
Jean-Louis HAURIE procuration à Philippe DESPUJOLS  
Betty DESPAGNE procuration à Dany DEBAULIEU

*Secrétaire de séance : Naji YAHMDI*

**n°d'ordre : DEL2019\_178**

**Objet : Centre équestre - Tarifs 2019/2020**

Monsieur Guy BENEYTOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Le territoire de Pessac bénéficie d'un centre équestre municipal. Géré par un délégataire de service public, la SAS Centre Équestre Pessac Romainville a accueilli 447 licenciés sur la saison 2018/2019.

Cet équipement permet à la fois un apprentissage, dans le cadre scolaire et du centre de loisirs, de l'école d'équitation, mais aussi la progression et la compétition dans diverses disciplines (CSO, Dressage, Hunter, CCE, Pony-Games et Attelage).

Il accueille également les personnes en situation de handicap pour des cours d'équitation adaptés.

Durant la saison sportive 2018/2019, le délégataire, dans une optique de développement du Centre équestre et de qualité de service rendu aux usagers, a fait réaliser une carrière de dressage à ses frais.

L'aménagement de ce nouvel équipement initie l'évolution vers l'accueil de compétitions régionales et la création d'une carrière adéquate par la Ville, venant en complémentarité de celle réalisée par le délégataire.

Le délégataire souhaite faire évoluer ses tarifs pour la saison 2019/2020, conformément au contrat de délégation.

L'augmentation proposée est d'environ 2%, ce qui maintient les tarifs globalement dans la moyenne de ceux pratiqués par les centres équestres de taille équivalente sur la métropole.

La proposition de tarifs est jointe en annexe.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'approuver les tarifs annexés proposés par la SAS Centre Équestre Pessac Romainville à compter de la saison 2019/2020.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents permettant leurs mises en œuvre.

Le présent rapport est adopté à la majorité.

Contre : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Jean-Louis HAURIE, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Betty DESPAGNE, Patrick GUILLEMOTEAU, Sonya MULLER, Sébastien SAINT-PASTEUR

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
  
Franck RAYNAL

Envoyé en préfecture le 13/06/2019

Reçu en préfecture le 13/06/2019

Affiché le



ID : 033-213303183-20190611-DEL2019\_178-DE

## DSP - CENTRE ÉQUESTRE

### Proposition de tarifs pour 2019/2020

	<b>Baby</b>	<b>Junior</b>	<b>Adulte</b>
2 séances d'essai	30,60 €	37,85€	41,60 €
Adhésion + licence	51,00 €	102,00 €	122 €
Forfait annuel x 35 séances	551,60 €	661,90 €	728 €
Cartes 10 séances	197 €	236,40 €	260 €
Passager	22,65 €	27,20 €	29,90 €
Stage à la journée	57,80 €	64,90 €	64,90 €

Département de la Gironde  
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

-----  
**Séance du mardi 11 juin 2019**

*L'an deux mille dix neuf, le onze juin à 19 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.*

*Présents :*

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -  
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN -  
François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie  
DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX -  
Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François  
BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD -  
Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine  
PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT -  
Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU -  
Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Laure CURVALE -  
Anne-Marie TOURNEPICHE - Patrick GUILLEMOTEAU - Sonya MULLER -  
Sébastien SAINT-PASTEUR

*Absents ayant donné procuration :*

Patricia GAU procuration à Zeineb LOUNICI  
Jérémy LANDREAU procuration à Eric MARTIN  
Jean-Louis HAURIE procuration à Philippe DESPUJOLS  
Betty DESPAGNE procuration à Dany DEBAULIEU

*Secrétaire de séance : Naji YAHMDI*

**n°d'ordre : DEL2019\_179**

**Objet : Stade Nautique et Piscine Caneton - Tarifs 2019/2020**

Monsieur Guy BENEYTOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Le territoire de Pessac bénéficie de deux équipements aquatiques complémentaires qui tiennent une place centrale dans l'offre de bassins sur l'espace métropolitain.

Ces deux équipements permettent à la fois un apprentissage de la natation, dans le cadre de la natation scolaire et de l'école de natation municipale de la piscine Caneton, mais également l'expression de la vitalité des clubs de la commune dans diverses disciplines fédérales (natation, hockey subaquatique, natation synchronisée, ...).

Par ailleurs, le stade nautique de Pessac est également un équipement sportif permettant des activités de bien être et d'entretien physique.

Comme chaque année, il convient de déterminer les tarifs de ces deux équipements et d'y inclure les tarifs complémentaires développés au regard des évolutions des établissements aquatiques. Ceux du stade nautique se définissent dans le cadre du contrat de délégation de service public.

Afin de favoriser l'accès aux activités aquatiques du plus grand nombre, les tarifs de la piscine Caneton resteront inchangés pour les Pessacais et des tarifs à la séance sont proposés.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'approuver les tarifs annexés proposés par la société GAIA pour le Stade nautique à compter du 15 juin 2019,
- d'approuver les tarifs annexés de la piscine Caneton à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents permettant leur mise en œuvre,
- de déclarer que les crédits des tarifs de la piscine Caneton seront imputés au budget principal de la Commune.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Jean-Louis HAURIE, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Betty DESPAGNE, Patrick GUILLEMOTEAU, Sonya MULLER, Sébastien SAINT-PASTEUR

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
  
Franck RAYNAL





**STADE NAUTIQUE**  
**Grille tarifaire des entrées**  
**2019/2020**

	PESSACAIS	HORS PESSACAIS
<b>Espace aquatique hors période estivale</b>		
Adulte (+ 16 ans)	3,20 €	4,90 €
Enfant (de 5 à 16 ans)	2,60 €	3,60 €
Enfant (- 5 ans)	Exonéré	Exonéré
Pass famille (2 enfants de 5 à 16 ans + 2 adultes de + 16 ans)	10,50 €	14,80 €
Enfant supplémentaire "Pass famille"	2,60 €	3,60 €
Carte horaire 10 heures	27,40 €	42,20 €
Carte 12 entrées adultes (+ 16 ans)	32,70 €	48,60 €
Carte 12 entrées enfants (de 5 à 16 ans)	25,90 €	36,50 €
Centre de loisirs/groupes (entrée unitaire)	Exonéré	3,60 €
Soirée animation (entrée unitaire)	8,40 €	10,50 €
Billetterie de 25 entrées Adulte (CE, Amicales, Entreprises, etc.)	68,20 €	101,20 €
Billetterie de 25 entrées Enfant (CE, Amicales, Entreprises, etc.)	53,90 €	75,90 €
Entrée CE Adulte (+16 ans) sur présentation des cartes agréées	2,75 €	4,10 €
Entrée CE Enfant (de 5 à 16 ans) sur présentation des cartes agréées	2,20 €	3,10 €
Entrée Adulte – Tarif réduit (Étudiant, personne handicapée)	2,75 €	4,10 €
Entrée Enfant – Tarif réduit (Personne handicapée)	2,20 €	3,10 €
Recréation de carte	4,30 €	4,30 €
<b>Espace aquatique période estivale</b>		
Adulte (+ 16 ans)	5,80 €	7,60 €
Adulte (+ 16 ans) – tarif réduit (période creuse*)	4,30 €	5,90 €
Enfant (de 5 à 16 ans)	4,60 €	5,40 €
Enfant (de 5 à 16 ans) – tarif réduit (période creuse*, etc.)	3,50 €	4,40 €
Enfant (- 5 ans)	Exonéré	Exonéré
Pass famille (2 enfants de 5 à 16 ans + 2 adultes de + 16 ans)	17,80 €	22,20 €
Enfant supplémentaire "Pass famille"	3,50 €	4,40 €
Carte horaire 10 heures	32,70 €	48,60 €
Carte 12 entrées adultes (+ 16 ans) (période creuse*)	42,70 €	59,60 €
Carte 12 entrées enfants (de 5 à 16 ans) (période creuse*)	35,30 €	43,80 €
Carte 12 entrées adulte (+ 16 ans)	58,40 €	76,10 €
Carte 12 entrées enfants (de 5 à 16 ans)	45,90 €	54,20 €
Centre de loisirs/groupes (entrée unitaire)	Exonéré	5,40 €
Pass "Un été à Pessac"	79,20 €	79,20 €
Entrée CE Adulte COS/CNAS	4,90 €	6,50 €

<b>Entrée CE Enfant COS/CNAS</b>	<b>3,90 €</b>	<b>4,00 €</b>
<b>Billetterie de 25 entrées Adulte (CE, Amicales, Entreprises, etc.)</b>	<b>122,50 €</b>	<b>162,50 €</b>
<b>Billetterie de 25 entrées Enfant (CE, Amicales, Entreprises, etc.)</b>	<b>97,50 €</b>	<b>115,00 €</b>
<b>Entrée Adulte – Tarif réduit (Étudiant, personne handicapée)</b>	<b>4,90 €</b>	<b>6,50 €</b>
<b>Entrée Enfant – Tarif réduit (Personne handicapée)</b>	<b>3,90 €</b>	<b>4,60 €</b>
<b>Piscine – Remise en forme</b>		
<b>Adulte (accès Piscine/Forme)</b>	<b>12,60 €</b>	<b>14,70 €</b>
<b>12 entrées Adulte (accès Forme)</b>	<b>125,70 €</b>	<b>146,80 €</b>
<b>Pass EQUILIBRE mensuel (sans engagement) (accès Piscine/Forme illimité)</b>	<b>51,70 €</b>	<b>60,50 €</b>
<b>Pass EQUILIBRE trimestriel (accès Piscine/Forme illimité)</b>	<b>146,80 €</b>	<b>171,50 €</b>
<b>Pass EQUILIBRE annuel (accès Piscine/Forme illimité)</b>	<b>487,90 €</b>	<b>588,00 €</b>
<b>Pass AQUA annuel (accès Piscine/Forme illimité)</b>	<b>300,00 €</b>	<b>396,00 €</b>
<b>Pass ACTIV annuel (accès Piscine/Forme illimité et 2 cours Activ’Gym ou Activ’Bike)</b>	<b>420,00 €</b>	<b>516,00 €</b>
<b>Pass PERFORMANCE annuel (accès Piscine/Forme illimité et 1 séance d’activité aquatique/semaine hors Activ’Bike)</b>	<b>613,10 €</b>	<b>713,20 €</b>
<b>Pass PREMIUM annuel (accès Piscine/Forme illimité et activités aquatiques y compris Activ’Bike)</b>	<b>738,20 €</b>	<b>838,30 €</b>
<b>Frais de dossier</b>	<b>26,40 €</b>	<b>26,40 €</b>
<b>Abonnement 12 séances Slimbelly - Abonné PASS</b>	<b>90,00 €</b>	<b>90,00 €</b>
<b>Abonnement 12 séances Slimbelly - Non abonné</b>	<b>120,00 €</b>	<b>120,00 €</b>
<b>Abonnement 12 séances Slimbelly – Offre promotionnelle abonné PASS</b>	<b>49,00 €</b>	<b>49,00 €</b>
<b>Abonnement 24 séances Slimbelly - Abonné PASS</b>	<b>160,00 €</b>	<b>160,00 €</b>
<b>Achat boutique SLIMLEG</b>	<b>89,00 €</b>	<b>89,00 €</b>
<b>Achat boutique Ceinture Slimbelly</b>	<b>49,00 €</b>	<b>49,00 €</b>

\*Période creuse : accès au Stade Nautique entre 17h00 et 20h00 sur la période estivale.



## STADE NAUTIQUE

### Grille tarifaire des activités aquatiques 2019/2020

	PESSACAIS	HORS PESSACAIS
1 séance d'activité aquatique (hors activ'bike)	10,40 €	12,60 €
5 séances d'activité aquatique (hors activ'bike)	48,60 €	58,40 €
12 séances d'activité aquatique (hors activ'bike)	104,60 €	125,70 €
1 séance d'activ'bike	14,50 €	16,60 €
5 séances d'activ'bike	66,60 €	76,00 €
12 séances d'activ'bike	144,90 €	165,80 €
Trimestre activité (2 activités au choix par semaine activ'bike)	188,00 €	226,00 €
Activ'Gym (30 séances – créneau fixe de septembre à juin)	239,00 €	285,00 €
Activ'Bike (30 séances – créneau fixe de septembre à juin)	329,00 €	369,00 €
Stage 5 séances de perfectionnement à la natation	48,60 €	58,10 €
Stage 10 séances de perfectionnement à la natation	90,80 €	109,30 €
École de natation de 6 à 16 ans (30 séances de septembre à juin)	142,60 €	158,50 €
École de natation ADULTE (30 séances de septembre à juin)	224,60 €	279,80 €
Leçon individuelle	14,30 €	15,80 €
Formule anniversaire (par enfant)	10,50 €	12,70 €
Activ'FORM light	15,60 €	18,80 €
Activ'FORM XL	20,90 €	25,00 €
<b>Natation scolaire (comprend la surveillance du bassin)</b>		
Maternelles (tarif à la séance de 35 min et par classe, hors enseignement)	Exonéré	58,10 €
Primaires (tarif à la séance de 35 min et par classe, hors enseignement)	Exonéré	58,10 €
Secondaires (tarif à la séance de 1h30 et par classe, hors enseignement)	Exonéré	95,10 €
<b>Location horaire</b>		
Ligne d'eau 25 m/1h – sujestion de service public associations Pessacaises	Exonéré	Exonéré
Ligne d'eau 25m/1h	21,20 €	26,40 €
Mise à disposition du bassin sportif/1h	105,60 €	132,10 €
Mise à disposition du bassin loisir/1h	73,90 €	95,10 €
Mise à disposition de l'équipement/1h	317,00 €	422,60 €
Mise à disposition MNS/1h	37,00 €	37,00 €
Mise à disposition salle de réunion	31,30 €	39,10 €
<b>Autre</b>		
Tarif livre photo anniversaire (album photo à l'unité)	30,00 €	30,00 €
Tarif « Animation »		De 1 € à 20 €



## PISCINE CANETON TARIFS 2019/2020

**ÉCOLE DE NATATION** : à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019

	PESSACAIS	HORS PESSACAIS
Tarif annuel	135,00 €	198,50 €
Tarif intermédiaire	74,25 €	109,00 €
Tarif – 1 séance	3,86 €	5,65 €

**AQUAGYM** : à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019

	PESSACAIS	HORS PESSACAIS
Tarif annuel	165,00 €	209,50 €
Tarif trimestriel	60,50 €	76,50 €
Tarif – 1 séance	4,71 €	6,00 €

**TARIF GROUPES** : du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 30 juin 2020

Tarif à l'entrée	3,15 €
Activités socio-éducatives de découvertes aquatiques	Exonéré

**LOCATION BASSIN** : du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 30 juin 2020

		PESSACAIS	HORS PESSACAIS
Ligne d'eau	1 heure	20,00 €	27,50 €
	30 minutes	10,00 €	13,75 €
Mise à disposition MNS	1 heure	35,00 €	55,10 €

### Dispositions tarifaires

L'année 2019/2020 comprendra 3 trimestres d'activités, selon un calendrier déterminé par l'établissement de septembre 2019 à juin 2020.

Les deux périodes du « tarif intermédiaire », se déroulent de septembre 2019 à fin janvier 2020, puis de février 2020 à fin juin 2020.

Aucun remboursement ne sera effectué sur une période commencée, sauf cas de force majeure (maladie, incapacité, etc.).

Les tarifs à la séance permettent d'inclure un groupe de nageurs en cours de période (annuelle, trimestrielle)

Département de la Gironde  
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

-----  
**Séance du mardi 11 juin 2019**

*L'an deux mille dix neuf, le onze juin à 19 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.*

*Présents :*

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -  
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN -  
François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie  
DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX -  
Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François  
BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD -  
Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine  
PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT -  
Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU -  
Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Laure CURVALE -  
Anne-Marie TOURNEPICHE - Patrick GUILLEMOTEAU - Sonya MULLER -  
Sébastien SAINT-PASTEUR

*Absents ayant donné procuration :*

Patricia GAU procuration à Zeineb LOUNICI  
Jérémy LANDREAU procuration à Eric MARTIN  
Jean-Louis HAURIE procuration à Philippe DESPUJOLS  
Betty DESPAGNE procuration à Dany DEBAULIEU

*Secrétaire de séance : Naji YAHMDI*

**n°d'ordre : DEL2019\_180**

**Objet : Service de photocopies aux associations pessacaises - Tarifs**

Madame Irène MONLUN, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

L'ouverture de la nouvelle maison de la vie associative, la villa Clément V, permettra de mettre à disposition de nombreux services et notamment d'offrir un service de reprographie adapté aux besoins des associations. En complément, pour toutes demandes supérieures à 500 tirages, le service de la vie associative fera appel au service reprographie de la Ville.

Ce changement de matériel nécessite de revoir l'organisation de la mise à disposition du photocopieur et le barème tarifaire du service reprographie à destination des associations afin qu'il corresponde au paramétrage de ce nouvel équipement.

Ainsi, chaque association domiciliée à Pessac aura un code d'accès à la photocopieuse. Ce matériel permettra d'établir un listing des photocopies réalisées par l'association.

S'agissant de la tarification, il faut actualiser et simplifier les tarifs. Ils seront définis avec 2 décimales et uniquement pour le recto.

Par ailleurs, un crédit de 10 € annuel est offert aux associations ayant leur siège social à Pessac, ce qui correspond à 1 000 photocopies noir et blanc ou 200 photocopies couleurs.

Conformément à la motion votée lors du conseil municipal du 12 février dernier, la Ville de Pessac réaffirme son engagement à réduire l'utilisation des objets en plastique en ne proposant plus de couvertures transparentes.

#### Photocopies - Tarifs 2019

	RECTO	
	NOIR ET BLANC	COULEUR
FORMAT A4	0,01 €	0,05 €
FORMAT A3	0,02 €	0,10 €

#### Couvertures - Tarifs 2019

	CARTONNÉES
FORMAT A4	0,10 €

#### Spirales - Tarifs 2019

6 mm	0,03 €
8 mm	0,07 €
10 mm	0,08 €
12 mm	0,12 €
16 mm	0,16 €

#### Plastification - Tarifs 2019

FORMAT A4	0,18 €
FORMAT A3	0,35 €

Le Conseil Municipal décide:

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'approuver les tarifs proposés et leurs conditions d'application à compter de l'ouverture de la Villa Clément V, maison de la vie associative en septembre 2019.
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer l'ensemble des documents permettant leur mise en œuvre.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.  
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
  
Franck RAYNAL